

Zeitschrift:	Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes
Herausgeber:	Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz
Band:	33 (1925)
Heft:	9
Artikel:	Internationale Rotkreuz-Konferenz
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-973936

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

procrément des êtres semblables, encourent une grave responsabilité. En effet, aucune personne, si haut placée soit-elle, affligée d'un goitre, ne peut affirmer que l'un quelconque de ses descendants ne sera pas atteint par cette triste infirmité.

(A suivre.)

Werbet Mitglieder für das Rote Kreuz!

Unruhiger Schlaf bei Kindern.

Gedankenlose Mütter kommen oft nach Jahren dahinter, wie schädlich es ist, Kindern direkt vor dem Schlafengehen das Abendbrot zu geben, womöglich gar noch starken Kaffee, vielleicht gar Bier dazu. Das Abendbrot sollte mindestens eine Stunde vor Zubettgehen verzehrt werden. Der Magen sollte nicht mit Kartoffeln, am allerwenigsten mit den schwer verdaulichen Bratkartoffeln überfüllt werden. Auch Klöße sind oft zu schwer für den kindlichen Magen, sehr gut dagegen schleimige Suppen. Nie sind vor Zubettgehen die Schularbeiten zu erledigen; auch das Lesen und Herumtummeln in den Abendstunden sollte den Kindern streng untersagt werden.

Internationale Rotkreuz-Konferenz.

Auf den 7. Oktober ist die XII. Internationale Rotkreuz-Konferenz vom Internationalen Komitee des Roten Kreuzes nach Genf einberufen worden. Als Delegierte des schweiz. Roten Kreuzes sind bezeichnet worden: Oberst Bohny, Basel, Direktionspräsident, Maurice Dunant, Genève, Vizepräsident, und Dr. C. Fischer, Bern, Zentralsekretär des schweiz. Roten Kreuzes. An dieser Versammlung

werden, neben den nationalen Rotkreuz-Vereinen, auch die Staaten, die die Genfer Konvention unterzeichnet haben, teilnehmen. Der Bundesrat wird durch Minister Dinichert vom Politischen Departement, Oberstkommandant Steinbuch und Oberst Hauser vertreten werden. Mehrere Rotkreuzvereine haben bereits führende Persönlichkeiten als Delegierte ernannt.

Die Tagesordnung enthält mehrere wichtige Fragen, darunter: Generalberichte der Rotkreuzvereine und des Internationalen Komitees über ihre Tätigkeit seit der letzten Konferenz, die Neutralisierung der Sanitätsflugzeuge, Vereinheitlichung des Sanitätsmaterials, Beziehungen des Armee-Sanitätswesens zur nationalen Rotkreuz-Gesellschaft, Kriegsführung mit chemischen Mitteln und deren Konsequenzen, Verminderung der Anzahl der Vermissten im Kriege, Zusammenfassung der charitativen Bestrebungen zugunsten von Flüchtlingen usw.

XII^e conférence internationale de la Croix-Rouge.

La 12^e conférence internationale des sociétés de la Croix-Rouge a été convoquée par le Comité international à Genève pour le 7 octobre 1925. Les représentants de tous les Etats signataires de la Convention de Genève y ont été convoqués; la Suisse y sera représentée par M. Dinichert, chef de la division des Affaires étrangères, le colonel commandant de corps Steinbuch et le colonel Hauser, médecin en chef de l'armée fédérale. La Croix-Rouge suisse a désigné comme délégués Monsieur le colonel Bohny, Monsieur Maurice Dunant et le Docteur Fischer. La France sera représentée par le général Pau, président de la Croix-Rouge française, la Hollande par le général Collette; la Belgique, l'Italie, le Japon, l'Allemagne, la

Suède, la Norvège, la Pologne, la Hongrie ont désigné des personnes éminentes pour les représenter à Genève. Il en est de même de la Lettonie, de Danzig, de plusieurs Etats sud-américains. On peut donc prévoir que la plupart des nations auront leurs représentants à la conférence d'octobre.

Celle-ci durera quelques jours, pour traiter plusieurs questions de la plus haute importance; citons entre autres: les rapports du Comité international et ceux des sociétés nationales, la neutralisation des avions sanitaires, la standardisation du matériel sanitaire de tous pays, les conséquences de la guerre chimique (gaz asphyxiants, etc.), les moyens propres à diminuer le nombre des disparus de guerre, l'assistance en faveur des réfugiés, etc.

Le programme détaillé de la conférence n'a pas encore paru, mais il sera envoyé sous peu à toutes les sociétés nationales et à tous les Etats signataires de la Convention.

Cours pour infirmières-visiteuses.

La section genevoise de la Croix-Rouge suisse, en collaboration avec l'Ecole d'études sociales pour femmes, donnera, pour la cinquième fois, un cours avec stages pratiques en vue de former des infirmières-visiteuses.

Ce cours aura lieu du 15 octobre au 30 novembre à Genève.

Nous le recommandons spécialement aux infirmières qui voudraient acquérir les connaissances spéciales d'hygiène et de prophylaxie des grandes maladies sociales, ainsi que les notions de droit, de législation ouvrière et les principes d'assistance publique indispensable pour exercer les fonctions si difficiles et si délicates d'infirmière-visiteuse.

Les cours sont donnés soit par des

médecins, privat-docents à l'université, soit par des professeurs de droit ou des avocats. Ils auront comme sujets: l'hygiène de la femme, du nourrisson, de l'écolier, des organes des sens, des dents, un répertoire de médecine et de chirurgie spéciale, un enseignement anti-tuberculeux, anti-vénérien, anti-alcoolique, d'hygiène sociale, d'hygiène alimentaire, enfin des notions de législation sociale, de droit de la famille et de protection de l'enfance, d'assistance et de prévoyance sociales. Des exercices pratiques auront lieu au Bureau de bienfaisance, au service médical des écoles, aux pouponnières et crèches, au service d'hygiène, dans les hôpitaux, etc. Les élèves feront un stage au Dispensaire d'hygiène sociale de la Croix-Rouge et au Dispensaire anti-tuberculeux.

Après le cours, un examen aura lieu; il donnera droit au diplôme d'infirmière-visiteuse.

Toutes les gardes-malades qui ont obtenu ce diplôme ont, jusqu'à présent, obtenu, grâce à lui, des places intéressantes et bien rémunérées.

Le prix du cours et des stages pratiques est de fr. 250 avec possibilité de réduction et de gratuité sur demande motivée. Une pension à prix modique peut être trouvée au foyer de l'Ecole d'études sociales pour femmes.

Pour tous renseignements, envoi du programme détaillé, etc., s'adresser au Dispensaire d'hygiène sociale de la Croix-Rouge genevoise, 6, rue St-Ours, à Genève, ou au secrétariat de l'Ecole d'études sociales, 4, rue Charles Bonnet, à Genève.

Fortbildungskurs für Tuberkulose-Fürsorgerinnen.

In Vereinbarung mit dem früheren Präsidenten der Gesellschaft zur Bekämpfung der